

Localisation du Programme 2030 au Canada

L'engagement et la participation des gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones sont essentiels à la mise en œuvre efficace du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Bien que la mise en œuvre du Programme 2030 relève principalement des gouvernements nationaux, le partenariat et la coordination avec les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones sont essentiels pour assurer une mise en œuvre qui tienne compte des priorités et des solutions locales et qui utilise une approche pansociétale. Au Canada, bon nombre des ODD relèvent de la compétence des gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones. Dans un tel contexte, leurs politiques, plans, programmes, capacités et initiatives jouent un rôle important dans l'établissement de liens entre le programme mondial et les collectivités locales et leurs priorités. Fondé sur un examen des bonnes pratiques qui émergent de partout dans le monde, la présente note d'information présente des recommandations sur la meilleure façon pour le gouvernement du Canada de localiser le Programme 2030.

Principaux messages

- L'inclusion et la participation des gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones sont essentielles à la réalisation du Programme 2030 au Canada. La participation comprend la schématisation des efforts déployés par ces gouvernements et un travail en collaboration avec ceux-ci pour établir un lien entre leurs plans et le Programme 2030.
- Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale du Programme 2030, le gouvernement du Canada devrait inclure un plan d'engagement inclusif et à long terme avec les différents ordres de gouvernement, qui serait préparé en consultation avec les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones. Ce plan devra mettre l'accent sur le renforcement des capacités de ces différents ordres de gouvernements - en particulier les gouvernements municipaux et autochtones - à participer et à diriger la mise en œuvre du Programme 2030. Les provinces, les territoires, les municipalités et les gouvernements autochtones ont une portée et des capacités étendues pour atteindre les ODD, ce qui devrait aller de pair avec le renforcement des capacités par le gouvernement fédéral.
- Les provinces, les territoires, les municipalités et les communautés autochtones ont mis sur pied des initiatives qui contribuent aux ODD, bien qu'elles ne soient pas explicitement liées au Programme 2030. Il est nécessaire de les sensibiliser à l'importance du programme afin d'appuyer les efforts qu'ils déploient pour l'intégrer à leur travail et de collaborer entre les ordres de gouvernement pour mettre en œuvre des solutions locales de développement durable.



La présente note d'information fait partie de la série de documents sur les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030 produits par le British Columbia Council for International Cooperation et le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) et financé en partie par le Gouvernement du Canada par le Programme des objectifs de développement durable.

Produit en collaboration avec :



Introduction

En 2015, des dirigeants de différents pays ont adopté le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) (Programme 2030) des Nations Unies. Le Programme 2030, qui présente 17 objectifs de développement durable (ODD), comprend un plan de transformation pour les personnes et la planète. Il vise à promouvoir une prospérité partagée, la durabilité de l'environnement et des progrès en matière de développement durable qui ne laissent personne de côté. Pour concrétiser le Programme 2030, il faut adopter une approche pansociétale. Les gouvernements, les citoyens, les organisations de la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé ont tous des rôles à jouer pour contribuer à la réalisation des résultats du développement durable.

Près de quatre ans après l'adoption du Programme 2030, bien des pays ont mis en place des éléments de base pour assurer sa mise en œuvre, comme le montre l'examen des rapports transmis par les gouvernements au [Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies en 2016, en 2017 et en 2018](#). De nombreux pays ont intégré les ODD dans des cadres stratégiques. Des mécanismes institutionnels et de gouvernance ont été établis pour suivre et évaluer les progrès de sa mise en œuvre. Des partenariats intersectoriels et des systèmes de suivi et d'évaluation sont en train de voir le jour. Les pays ne progressent toutefois pas à la même vitesse, et ce concernant plus particulièrement la mesure dans laquelle les pays ont localisé la mise en œuvre du Programme 2030, intégré les éléments de transformation de celui-ci dans les politiques et les pratiques, et créé des environnements favorables aux contributions pansociétales du développement durable.

Une mise en œuvre efficace du Programme 2030 exige des efforts pour localiser le programme mondial par le biais d'approches pansociétales, ancrées dans les priorités des communautés locales. Dans ce contexte, la coordination entre les différents ordres de gouvernement est essentielle pour assurer des approches cohérentes et concertées de la mise en œuvre du Programme 2030 qui appuient les solutions de développement durable définies par les collectivités locales. La note d'information, de cette même série, qui porte sur la [coordination](#) examine comment les gouvernements nationaux et infranationaux peuvent mieux se coordonner pour assurer une localisation efficace du Programme 2030.

Au-delà de la coordination, les aspects clés de la localisation comprennent la sensibilisation, l'identification des priorités locales dans le cadre du Programme 2030, l'intégration de ces priorités dans les politiques, plans et programmes locaux et le renforcement des capacités des gouvernements locaux pour

réaliser le Programme 2030. Le Programme 2030 est en soi un programme dédié aux gouvernements locaux. L'accomplissement des progrès réalisés pour l'ensemble des ODD nécessite de solides contributions de la part des gouvernements locaux.¹ L'[ODD 11](#) sur les villes et les communautés durables est particulièrement important en raison de l'accent mis sur la planification intégrée, le logement, le transport durable, l'urbanisation inclusive, le patrimoine culturel et naturel, la résilience aux catastrophes, la gestion des déchets, les espaces verts et publics. L'objectif comprend également des cibles associées à la coopération internationale pour appuyer la mise en œuvre dans les pays en développement.

La présente note d'information décrit les normes et les bonnes pratiques émergentes quant à la localisation du Programme 2030 dans le but d'éclairer l'approche du Canada. Elle est fondée sur un examen des pays qui ont présenté des rapports au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable au cours de la période 2016-2018 dans le cadre de l'[Examen national volontaire \(ENV\)](#). Ces rapports constituent collectivement un élément clé de suivi et d'examen international de la mise en œuvre du Programme 2030. Des informations complémentaires ont été obtenues auprès du [Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies](#), qui a examiné les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du Programme 2030 pour les pays ayant présenté des rapports en 2016-2017 et en 2018. En outre, les ressources produites par [Cités et Gouvernements Locaux Unis](#) qui se sont concentrée sur la participation des associations communautaires ou de collectivités locales à la mise en œuvre du Programme 2030 ont été utilisées. Des entretiens ont été menés avec 14 organisations de la société civile de 13 pays et une association de collectivités locales pour compléter et valider les informations présentées dans les rapports d'ENV.² En plus d'identifier les pratiques émergentes, la présente note d'information donne un aperçu des principales considérations dont il faut tenir compte dans le contexte canadien et se termine par des recommandations à l'intention du gouvernement du Canada. Une annexe contenant des informations détaillées sur les bonnes pratiques spécifiques, soulignées dans la présente note, constitue une ressource utile pour le gouvernement du Canada et autres parties prenantes qui souhaitent adopter et promouvoir des bonnes pratiques pour la mise en œuvre du Programme 2030.

Qu'est-ce qu'une bonne pratique?

ÉLÉMENTS TRANSFORMATEURS DU PROGRAMME 2030

Une bonne pratique est une activité ou une approche qui intègre

¹ Plus de 65% des ODD ciblés concernent les services de base fournis par les gouvernements infranationaux.

² Des entretiens ont été menés avec des organisations de la société civile des pays suivants : Belgique, Bhoutan, Brésil, Canada, Colombie, Corée du Sud, Danemark (deux personnes interrogées), Finlande (deux personnes interrogées), Lettonie, Népal, Pays-Bas, Suisse, et Suède. La présente note comporte un certain nombre de bonnes pratiques inspirées des rapports d'ENV d'autres pays, mais il convient de noter que les informations relatives à ces pays n'ont pu être validées que par des recherches supplémentaires sur le Web.

un ou plusieurs éléments transformateurs du Programme 2030. Ce programme est basé sur les droits de la personne et met l'accent sur l'inclusion et le changement pour les plus pauvres et les plus vulnérables en faisant la promotion de leur dignité inhérente et des droits de la personne par le biais d'efforts visant à ne laisser personne de côté. Les efforts sont guidés par les principes d'inclusion, de solidarité et de participation. Le Programme 2030 est universel au sens où il s'applique à tous les pays et à tous les individus. Les piliers économiques, sociaux et environnementaux de ce programme sont tous d'égale importance et les ODD y sont intégrés et indivisibles – les réalisations, sous un seul et même objectif, sont liées aux progrès accomplis sous d'autres. La mise en œuvre du programme doit respecter les limites planétaires et la responsabilité intergénérationnelle tout en reconnaissant la nécessité de protéger les ressources de la planète maintenant et pour les générations à venir. Il est important de noter qu'une bonne pratique respecte aussi la nature ambitieuse du Programme 2030 et va au-delà des pratiques normales ou des méthodes courantes. Enfin, le Programme 2030 est fondé sur des engagements à la transparence et à la reddition de comptes.



APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE



NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ



INTÉGRÉS ET INDIVISIBLES



INCLUSIVITÉ ET PARTICIPATION



PROGRÈS ET LIMITES PLANÉTAIRES



RESPONSABILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE



UN PROGRAMME AMBITIEUX



TRANSPARENCE ET REDDITION DE COMPTES

Les éléments transformateurs du Programme 2030 sont essentiels pour la localisation, de sorte que les bonnes pratiques doivent démontrer leur contribution à un ou plusieurs des éléments transformateurs. La localisation favorise une plus grande inclusivité en créant davantage de possibilités d'engagement grâce à la mise en œuvre du Programme 2030 à de multiples ordres de gouvernement et conformément aux priorités communautaires. La localisation est un élément important en ce qui a trait à ne laisser personne de côté. Les principes du « Droit à la ville », introduits dans [Habitat III](#), encouragent fortement l'engagement de ne laisser personne de côté, en particulier en assurant l'inclusion des « femmes, des personnes vivant dans la pauvreté ou en situation de risque environnemental, des travailleurs de l'économie informelle, des groupes ethniques et religieux, des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, des personnes handicapées, des enfants, des jeunes, des personnes âgées, des migrants, des réfugiés, des personnes vivant dans la rue, des victimes de violence, des peuples autochtones ». La localisation renforce la prise de conscience locale du programme et peut promouvoir des initiatives fondées sur les besoins et l'appropriation des communautés locales, y compris pour les groupes historiquement marginalisés. Elle a le potentiel de lier les engagements mondiaux et locaux au développement durable et de promouvoir de nouvelles formes de collaboration. La localisation peut favoriser la responsabilisation à l'égard de la mise en œuvre du Programme 2030 en offrant aux citoyens l'occasion de dialoguer avec les représentants élus à différents ordres de gouvernement et de les tenir responsables de leurs engagements.

INTÉGRATION DU PROGRAMME 2030 DANS LES EFFORTS LOCAUX

Travailler avec les gouvernements infranationaux et les aider à intégrer le Programme 2030 dans leurs politiques, plans et programmes au moyen d'approches qui respectent les priorités locales sont de bonnes pratiques qui permettent à tous les ordres de gouvernement d'atteindre des objectifs communs. Comme indiqué dans le rapport [Towards the Localization of the SDGs](#) (Vers la localisation des ODD), de nombreuses politiques des gouvernements locaux contribuent déjà au Programme 2030, même si elles ne sont pas explicitement liées. L'identification des priorités locales pour éclairer ces efforts permet une différenciation appropriée des stratégies pour promouvoir une mise en œuvre efficace dans diverses communautés et régions où les besoins des groupes historiquement marginalisés peuvent varier. Ne laisser personne de côté exige des approches différenciées qui respectent les réalités locales et sont fondées sur des solutions que les communautés locales sont les mieux placées pour identifier. Les bonnes pratiques comprennent la réalisation d'évaluations des lacunes en matière de politiques et

de données pour éclairer le choix des priorités locales, l'élaboration de systèmes de suivi et d'évaluation des progrès au niveau local et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis.³

🔑 RÉPONDRE AUX CONTRAINTES DE CAPACITÉ LOCALES

Si les gouvernements infranationaux ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030, leurs capacités à le faire ne sont pas inhérentes. Comme indiqué dans la note d'information sur le [renforcement des capacités](#) de cette série, une approche globale de la mise en œuvre du Programme 2030 nécessite un appui spécifique au renforcement des capacités dans le cadre des stratégies nationales. Bien qu'ils soient souvent les mieux placés pour atteindre les citoyens, les gouvernements infranationaux n'ont pas toujours les ressources humaines et financières nécessaires pour participer efficacement à la mise en œuvre du Programme 2030. Ce défi est reconnu par la communauté mondiale, qui a mis au point une gamme de ressources pour soutenir les capacités de localisation. Bien que ces ressources soient des outils importants, les bonnes pratiques comprennent des efforts soutenus de la part de tous les ordres de gouvernement pour renforcer les capacités des gouvernements infranationaux à participer efficacement et à diriger la mise en œuvre du Programme 2030.

🔑 SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES

Un travail considérable est en cours pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 dans de nombreuses collectivités. De nombreuses initiatives ne s'inscrivent toutefois pas dans le cadre de cette mise en œuvre. Il est nécessaire que les gouvernements nationaux travaillent avec les initiatives et les efforts existants pour réaliser le développement durable dans les collectivités locales, et ce dans le cadre des approches globales de la mise en œuvre du Programme 2030. Parallèlement, certaines collectivités ont élaboré des initiatives du Programme 2030 qui démontrent des bonnes pratiques de mise en œuvre. La bonne pratique consiste pour les gouvernements infranationaux à jouer un rôle de chef de file dans les initiatives locales visant à faire progresser le Programme 2030. Schématiser les efforts existants est une bonne pratique pour éclairer l'intégration et la planification des politiques.⁴ Enfin, une bonne pratique consiste à reconnaître le rôle que les gouvernements nationaux ont à jouer pour soutenir ces efforts et fournir un soutien approprié.

Pratiques courantes

La revue des rapports d'ENV par la société civile montre que les efforts de localisation du Programme 2030 varient considérablement,

de sorte qu'il est difficile d'identifier des pratiques courantes émergentes. En 2017, les rapports du ENV indiquaient que les gouvernements étudiaient les prochaines mesures à prendre en matière de localisation. L'examen par la société civile des rapports d'ENV de 2018 a révélé que 16 des 46 pays ont reconnu l'intégration du Programme 2030 dans les politiques et plans locaux. Compte tenu de l'accent mis sur l'appui aux administrations locales dans ce domaine par la communauté mondiale, l'intégration du Programme 2030 dans les politiques et plans locaux est probablement une nouvelle pratique courante. Toutefois, le peu de référence faite à l'intégration des politiques dans leur ensemble, aux efforts de suivi et d'évaluation au niveau local, aux activités de renforcement des capacités et à l'inclusion des gouvernements infranationaux dans les mécanismes de coordination suggère que des progrès doivent encore être réalisés en matière d'adaptation locale. En effet, le rapport 2018 de l'Équipe spéciale mondiale des gouvernements régionaux et locaux et de Cités et gouvernements locaux unis, intitulé [Towards the Localization of the SDGs](#) (Vers la localisation des ODD), indique que des progrès en matière de localisation sont réalisés dans toutes les régions, quoique à des rythmes différents. Le rapport a également indiqué que la participation des gouvernements infranationaux aux mécanismes de coordination et aux processus de suivi et d'examen doit être intensifiée. Il est à noter que l'appui à la localisation reste insuffisant, notamment en ce qui concerne les architectures financières infranationales et le financement municipal en particulier. D'autre part, des enquêtes auprès des associations de collectivités locales ont montré que les programmes de formation et de partage des connaissances et la préparation de publications sur le Programme 2030 semblent être des pratiques courantes pour les associations de collectivités locales.

Bonnes pratiques

Bien que de nombreuses bonnes pratiques liées à la localisation soient prises en compte dans cette série, cette note d'information se concentre sur trois domaines : l'intégration du Programme 2030 dans les plans de développement local, le renforcement des capacités des gouvernements infranationaux et les initiatives locales.

Deux principales formes de bonnes pratiques émergent concernant l'intégration du Programme 2030 dans les politiques, plans et programmes locaux. La première consiste à inclure la localisation dans les stratégies nationales de mise en œuvre du Programme 2030. Pour une mise en œuvre efficace du Programme 2030, il doit y avoir une feuille de route claire sur la manière dont les

³ Les bonnes pratiques dans ces domaines sont décrites dans d'autres notes d'information de cette série sur ces sujets.

⁴ Voir [The Sustainable Development Goals - SDGs in the municipal map](#) (les Objectifs de développement durable - ODD dans la carte municipale) pour savoir comment les efforts visant à schématiser les initiatives locales s'inscrivent dans le contexte plus large de la localisation.

gouvernements infranationaux seront inclus dans la mise en œuvre. Cette feuille de route devrait inclure les rôles et les responsabilités ainsi que la façon dont les gouvernements infranationaux seront engagés dans la mise en œuvre générale, notamment en termes d'établissement de leurs propres priorités. Deuxièmement, la bonne pratique consiste à identifier les priorités infranationales et à créer des politiques, des plans et des programmes par le biais d'approches inclusives et fondées sur les droits de la personne qui ne laissent personne de côté.

La fourniture de ressources financières et de développement des capacités afin de soutenir les capacités des gouvernements infranationaux à faire progresser le Programme 2030 est une bonne pratique. Les approches comprennent l'élaboration de systèmes appropriés pour s'assurer que les administrations locales disposent des ressources financières nécessaires à la réalisation de leurs plans. Il s'agit également de fournir un soutien spécialisé pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles afin d'identifier les priorités et d'y donner suite, ainsi que d'adopter des approches qui permettent de ne laisser personne de côté. L'établissement de programmes de formation, de guides et autres ressources éducatives gouvernementales est une bonne pratique pour la localisation du Programme 2030. Faciliter les échanges et l'apprentissage entre pairs au sein des pays et d'un pays à l'autre, ainsi que soutenir les gouvernements infranationaux par la coopération internationale, sont également de bonnes pratiques.

Les gouvernements infranationaux utilisent des approches innovantes pour la localisation du Programme 2030. Les bonnes pratiques comprennent l'élaboration d'initiatives spécifiques qui impliquent les citoyens, l'utilisation d'événements pour convoquer les gouvernements infranationaux et la création de réseaux locaux multipartites pour faire avancer les priorités locales de développement durable. Les bonnes pratiques consistent également à lier les initiatives existantes au Programme 2030, particulièrement en ce qui a trait à la compréhension des contributions existantes et à l'identification des lacunes.

INTÉGRATION DU PROGRAMME 2030 DANS LES EFFORTS LOCAUX

Localisation dans le cadre des stratégies nationales du Programme 2030

Certains pays ont fait de la localisation un aspect important des stratégies nationales de mise en œuvre du Programme 2030. En **Argentine**, Le Conseil national pour la coordination des politiques sociales, 10 provinces et la capitale Buenos Aires ont signé des accords pour adapter et mettre en œuvre le Programme 2030 au

niveau local, avec des négociations en cours dans six autres provinces. Ces efforts sont axés sur la mise en œuvre, la diffusion et le suivi des éléments transformateurs du Programme 2030 et des ODD au niveau infranational. En **Chine**, 31 provinces, régions autonomes et municipalités ont créé des plans quinquennaux basés sur le [13e plan quinquennal](#) du pays. De plus, les villes et les comtés ont élaboré des plans annuels qui présentent des synergies avec le 13e Plan quinquennal et le Programme 2030. Le plan décrit également les mesures à prendre au niveau local pour atteindre les objectifs et les cibles voulus. Le plan de l'**Irlande** pour la mise en œuvre du Programme 2030 fait référence à la manière dont les collectivités locales seront impliquées et participeront à l'alignement politique.

Intégration du Programme 2030 dans les politiques et plans infranationaux

Le **Bénin**, l'**Équateur**, l'**Espagne**, la **Jamaïque**, la **Lettonie**, le **Nigéria**, le **Paraguay** et l'**Équateur** font preuve de bonnes pratiques en termes de création de politiques, plans et programmes infranationaux. Au **Bénin**, un processus d'analyse comparative dans 15 municipalités et un processus de mise à profit des expériences dans 22 municipalités ont été lancés pour évaluer la mise en œuvre des ODD au niveau local. Le gouvernement national et l'association des gouvernements locaux ont organisé 10 ateliers régionaux axés sur l'harmonisation des plans nationaux et locaux. En **Équateur**, les gouvernements provinciaux et locaux participent à la territorialisation des ODD et à l'alignement sur les plans locaux de développement et d'aménagement du territoire. Les administrations locales ont commencé à aligner les priorités locales sur les DSD. L'[ODS Territorio Ecuador](#) a travaillé sur la localisation des ODD dans cinq provinces. En outre, Quito - la capitale équatorienne - a lancé un processus consultatif pour intégrer les ODD et le [Nouvel agenda urbain](#) dans son plan de développement et d'aménagement du territoire et son plan de prévention des risques de catastrophe.

L'élaboration de plans locaux de développement durable en **Jamaïque** a fourni un mécanisme précieux pour localiser les ODD. Cinq des 14 corporations municipales ont élaboré les plans et la préparation des plans définitifs commencera cette année. En **Lettonie**, les gouvernements territoriaux ont adopté des stratégies de développement durable, qui s'avèrent être les documents de développement territorial les plus importants au niveau des collectivités locales. Ils décrivent les problèmes, les approches et les solutions localisées aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux, qui sont traités dans les ODD. Au **Nigéria**, les autorités locales de 36 États travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement national pour intégrer les ODD dans les plans de gouvernance infranationaux. De nombreux plans de développement

de l'État sont désormais alignés sur les ODD. Au **Paraguay**, les administrations locales ont conçu des plans qui sont alignés sur le Plan national de développement et les ODD. En **Espagne**, la [Fédération espagnole des municipalités et des provinces](#) a choisi de donner la priorité à la localisation du Programme 2030. Un certain nombre de gouvernements infranationaux espagnols tels que le Conseil de l'Andalousie, le Gouvernement basque, le Gouvernement de Catalogne et le Gouvernement de Navarre ont prévu ou prévoient d'établir des plans de développement durable et des cadres d'indicateurs pour suivre les progrès réalisés dans le cadre du programme.

Une approche fondée sur la culture et les droits de la personne

[Cités et Gouvernements Locaux Unis](#) a développé quatre outils qui abordent le développement culturel fondé sur les droits de la personne. L'un de ces outils est une [base de données mondiale](#) de bonnes pratiques comprenant 120 bonnes pratiques sur la culture et le développement durable. L'un des principaux critères de cette base de données est l'établissement de liens avec les ODD. L'organisation a également élaboré un document intitulé [La culture dans les objectifs de développement durable : un guide pour l'action locale](#), qui fournit des conseils pour renforcer les politiques, les pratiques, les partenariats et les projets dans le domaine de la culture et des ODD. Une boîte à outils, [Culture 21 : Actions](#) est une « boîte à outils », un complément pratique à l'Action 21, un programme sur la citoyenneté, la culture et le développement durable, qui permet aux villes et aux gouvernements locaux d'auto-évaluer les politiques relatives aux droits de la personne et au développement durable. Le [programme](#) des villes pilotes permet aux villes de participer à des programmes de renforcement des capacités et de connectivité. Le Programme des Nations Unies pour les droits de l'homme évalue actuellement l'impact du Programme 2030 sur la promotion des droits de la personne dans le monde. Cités et Gouvernements Locaux Unis a contribué à ce processus en publiant un [rapport](#) sur les gouvernements locaux et les droits humains.

[Gwangju](#), une ville de **Corée du Sud**, a adopté le Programme 2030 des villes de Gwangju pour les droits de la personne. Selon le [rapport](#) présenté au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par Gwangju, il prévoit d'intégrer les ODD, le Nouvel agenda urbain de l'ONU pour l'habitat et les programmes de consolidation de la paix dans un programme de mise en œuvre intégré. L'ordre du jour examine en profondeur les catégories des droits de la personne, les droits de la personne au niveau de la ville, les institutions, les politiques et les programmes.

RÉPONDRE AUX CONTRAINTES DE CAPACITÉ LOCALES

Efforts gouvernementaux

Les gouvernements nationaux et les associations de gouvernements infranationaux ont fait preuve de bonnes pratiques en soutenant les capacités des gouvernements locaux à faire progresser le Programme 2030. En **Colombie**, Le gouvernement national a créé le « [Kit territorial](#) », un outil que les autorités locales peuvent utiliser dans leur planification de la mise en œuvre des ODD. En Egypte, le [General Organization of Physical Planning](#) (l'Organisation générale de l'aménagement du territoire) a préparé un plan stratégique général que les gouvernements locaux peuvent consulter lorsqu'ils établissent des plans de développement pour les villes, les villages ou les gouvernorats et lorsqu'ils sensibilisent le public aux ODD. L'**Allemagne** a créé le « Sustainability Network of Lord Mayors, » qui comprend des centres régionaux pour les stratégies de durabilité. Son objectif est de renforcer les capacités, la mise en réseau à l'échelle nationale et les liens des initiatives de durabilité lancées par les gouvernements fédéraux, étatiques et locaux en établissant des mécanismes de collaboration à tous les ordres de gouvernement. En **Guinée**, le gouvernement national met actuellement en œuvre un programme cohérent et pertinent de [renforcement des capacités](#) qui inclut le développement des capacités institutionnelles et cela dans le but de contribuer à la réalisation des ambitions de son Plan national de développement économique et social et de ceux des ODD. Au **Laos**, le gouvernement national a entrepris de renforcer les institutions au sein des administrations locales afin de comprendre, de mettre en œuvre et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD et de certains leurs objectifs.

Associations

Des associations de gouvernements infranationaux en **Belgique**, au **Danemark** et au **Sénégal** s'efforcent de soutenir les capacités de leurs membres à mettre en œuvre le Programme 2030. En **Belgique**, les collectivités locales sont directement engagées dans la mise en œuvre ascendante des ODD, avec le soutien de réseaux tels que [Union des Villes et Communes de Wallonie](#), [Brulocalis](#) et le [Vereniging voor Vlaamse Steden en Gemeenten](#). L'organisation faîtière des réseaux locaux s'est associée aux gouvernements régionaux pour soutenir des projets de localisation dans 20 municipalités pilotes et mettre sur pied une solide campagne de sensibilisation et de plaidoyer. Au **Danemark**, le [Local Government Denmark](#) (l'administration locale danoise) a lancé une initiative avec Statistics Denmark (Statistiques Danemark) en vue d'intégrer un suivi localisé des progrès réalisés en matière des ODD au sein de son portail pour les ODD. Ils assurent également la mise en œuvre proactive des ODD en garantissant le financement des activités municipales et en créant un portail des ODD,

qui offre des connaissances et des ressources aux municipalités. Au **Sénégal**, l'[Association des Maires du Sénégal](#) a mandaté des experts pour réaliser des études sur différents thèmes liés aux ODD afin d'aider les élus locaux à prendre de meilleures décisions, d'assurer la cohérence des politiques de développement local et de renforcer l'appropriation des ODD en vue de promouvoir le développement local.

Communauté mondiale

Outre les efforts déployés dans les pays, divers efforts mondiaux ont été entrepris pour soutenir les capacités des gouvernements infranationaux à mettre en œuvre le Programme 2030. La localisation des ODD, une initiative du [Taskforce mondiale des gouvernements locaux et régionaux](#), du [Programme des Nations Unies pour les établissements humains](#) et du [Programme des Nations Unies pour le développement](#), propose une boîte à outils pour appuyer l'adaptation locale du Programme 2030, notamment en fournissant [divers guides et cours](#). Des ressources ont été développées pour appuyer la sensibilisation, les évaluations de base, la mise en place de stratégies et de plans ainsi que de systèmes de suivi et d'évaluation et d'arrangements institutionnels pour la mise en œuvre (notamment en matière de renforcement des capacités). [Cités et Gouvernements Locaux Unis](#) soutient également la l'adaptation locale en plaidant au nom des gouvernements locaux et en préparant des guides et outils de ressources. Le Réseau pour des solutions en matière de développement durable, avec l'appui du gouvernement allemand, a également élaboré un [guide](#) pour commencer à utiliser les ODD dans les villes. En particulier, l'initiative multipartite [Local2030](#) des Nations Unies soutient le renforcement des capacités en invitant les parties prenantes à prendre des engagements sur les questions liées à la localisation, en élargissant le financement au niveau local, en soutenant des actions coordonnées par le biais de centres locaux et en s'efforçant d'inclure les données des gouvernements sous-nationaux et autres acteurs dans les efforts de suivi.

Partenaires de développement internationaux

En ce qui concerne les efforts déployés par les partenaires de développement internationaux, **Singapour** s'est associé au [Programme des Nations Unies pour les établissements humains](#) dans le cadre d'un [programme de renforcement des capacités](#) soutenant le Nouvel agenda urbain des Nations Unies et de la réalisation de l'ODD 11 sur les villes et communautés durables. Les participants incluent des maires, des conseillers municipaux, des ingénieurs en chef et d'autres dirigeants municipaux. Ce programme de gouvernance renforce la capacité des villes et des collectivités durables. Parmi les sujets abordés figurent les finances, le logement, l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Au **Brésil**, la [Confédération nationale des municipalités du Brésil](#) et le Programme des Nations Unies pour le développement travaillent ensemble pour améliorer et renforcer les moyens par lesquels les municipalités localisent les ODD conformément au [rapport](#) de Cités et gouvernements locaux unis sur la localisation des ODD, qui explique l'[initiative ART du PNUD](#). Cette initiative vise à sensibiliser les municipalités de tout le pays au Programme 2030 et à les aider à l'intégrer à leurs plans locaux. Les activités comprennent l'identification d'indicateurs, de lignes directrices ou du rôle des gouvernements locaux, le renforcement des capacités et le suivi des progrès.

Finance et apprentissage par les pairs

Les efforts déployés par les gouvernements nationaux, les associations de gouvernements infranationaux et la communauté mondiale pour soutenir les capacités de localisation sont les bienvenus. Le processus de recherche a permis d'identifier deux bonnes pratiques, bien qu'aucun exemple précis n'ait été trouvé dans les rapports d'ENV. La première est l'apport d'un soutien financier aux gouvernements infranationaux pour faire progresser le Programme 2030. Comme auparavant mentionné, les gouvernements infranationaux, notamment au niveau local, disposent souvent de moyens limités pour recueillir des fonds afin de faire progresser leurs priorités en matière de développement durable. Il faut veiller à ce que le financement soit un aspect important pour permettre aux gouvernements infranationaux de contribuer au Programme 2030, parallèlement aux outils et ressources de renforcement des capacités. La deuxième est que les gouvernements infranationaux ont identifié [l'apprentissage et l'échange entre pairs](#) comme un outil puissant pour le développement des capacités.

SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES

Campagnes et programmes

Les gouvernements infranationaux de **Belgique**, des **Pays-Bas** et de **Pologne** ont mis en place des initiatives spécifiques pour promouvoir le Programme 2030. La **Belgique** a recours à diverses initiatives pour favoriser la localisation des ODD, notamment un comité directeur politique, l'intégration de la gouvernance verticale et des initiatives axées sur les femmes et les enfants. Gand, une ville du pays, a lancé des défis interurbains pour promouvoir l'inclusion et l'égalité des genres à travers les initiatives «Tout le monde à vélo» et «Tout le monde féministe». Ces initiatives ont mobilisé un large éventail d'organisations et de citoyens, sensibilisé l'opinion publique aux ODD et fourni des exemples de la manière d'intégrer les ODD dans la vie quotidienne. Les **Pays-Bas** ont mis en place la Campagne municipale des objectifs mondiaux pour la mise en œuvre des ODD au niveau des administrations municipales. Le

gouvernement a également mis en place une plate-forme permettant aux collectivités locales de s'informer sur la manière d'intégrer les ODD dans les politiques au niveau local et d'établir des outils de communication solides pour partager les expériences. En **Pologne**, 16 villes sont engagées dans le programme [URBACT III](#) de l'Union européenne, qui vise à améliorer les aspects sociaux, économiques et environnementaux de la vie urbaine. Par ailleurs, 34 autres villes ont participé à des programmes pilotes axés sur la revitalisation des zones urbaines et le transport durable.

Réseaux

Des réseaux de promotion de la localisation ont été créés au **Brésil** et en **Corée du Sud**. Le **Brésil** a créé une Commission nationale du développement durable qui, par l'intermédiaire de fonctionnaires de tous les niveaux de gouvernement, encourage le dialogue, l'engagement et la promotion de l'intégration des initiatives liées aux ODD dans la société civile et au niveau infranational. Composé de représentants de la société civile, du monde universitaire et des secteurs public et privé, [Metropolitan SDG Observatory](#) (l'Observatoire métropolitain des ODD) du Brésil est un réseau d'institutions et d'organisations qui se consacrent au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ODD 11 sur les villes et communautés durables. En **Corée du Sud**, la Local Sustainability Alliance of Korea, composée d'administrations locales et de la société civile (environ

200 organisations dans 17 provinces), a contribué à l'établissement de cadres institutionnels et organisationnels locaux pour promouvoir les ODD. La Corée du Sud soutient également les événements qui réunissent les gouvernements infranationaux. En 2016, le [gouvernement métropolitain de Séoul](#) a annoncé son intention d'accueillir le [Forum international sur la politique des grandes villes](#) afin d'offrir une plate-forme pour soutenir la mise en œuvre de la politique des ODD au niveau local.

Responsabilités à l'égard de la mise en œuvre du programme 2030 au Canada

Tous les ordres de gouvernement au Canada doivent travailler ensemble pour catalyser les progrès du Programme 2030. Bien que la responsabilité de la mise en œuvre du Programme incombe principalement au gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones jouent des rôles tout aussi importants dans la réalisation des ODD. Le gouvernement du Canada s'occupe des domaines du droit énumérés dans les [lois constitutionnelles](#) qui touchent généralement l'ensemble du pays. Grâce à sa vaste portée, le gouvernement fédéral dispose de politiques et de stratégies pour l'ensemble des 17 ODD. Les gouvernements provinciaux et territoriaux s'occupent des domaines énumérés dans les lois constitutionnelles, comme l'éducation, les soins de santé, certaines ressources naturelles et la réglementation



routière. Les administrations municipales⁵ sont responsables de secteurs comme les bibliothèques, les parcs, les réseaux d'aqueduc communautaires, la police locale, les routes et le stationnement.

L'autonomie gouvernementale autochtone est garantie par les lois constitutionnelles, qui permettent aux peuples autochtones d'exercer un contrôle sur les programmes et les services offerts dans leurs collectivités, y compris la gestion de leurs propres terres. Dans le contexte de l'établissement d'une nouvelle relation de nation à nation fondée sur la réconciliation, le gouvernement du Canada s'est engagé à « défaire les systèmes de gouvernance et d'administration imposés par le gouvernement fédéral en faveur du contrôle et de l'exécution par les Autochtones » et à « promouvoir l'autodétermination ». Les efforts du Canada pour ne laisser personne de côté doivent être ancrés dans la réconciliation et le droit des peuples autochtones à l'autodétermination. La collaboration et les partenariats qui respectent les priorités, les connaissances et l'histoire des Autochtones sont essentiels.

Le gouvernement fédéral n'a pas de stratégie de localisation spécifique pour le Programme 2030. Jusqu'à présent, les efforts visant à intégrer les initiatives fédérales et provinciales à la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle locale ont été ponctuels et ne s'inscrivaient pas dans une stratégie coordonnée plus vaste. L'Unité des ODD d'Emploi et Développement social Canada a commencé à soutenir les acteurs non étatiques afin de mobiliser les efforts en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 partout au Canada. Ces efforts contribuent également à l'élaboration de la Stratégie nationale pour le Programme 2030. La consultation sur la stratégie nationale offre une occasion importante de socialiser tous les ordres de gouvernement au sujet des ODD et d'élaborer un modèle de localisation.

Il existe quelques exemples d'efforts visant à localiser le Programme 2030 au Canada. Le BCCIC, en partenariat avec le Pacific Institute for Climate Solutions, a commencé à travailler sur un projet pilote avec la ville de Kelowna pour une localisation des ODD, le premier du genre en Colombie-Britannique. Les partenaires travaillent en étroite collaboration avec le personnel de la Ville de Kelowna pour examiner les politiques, les cibles et les indicateurs des plans locaux, y compris le plan communautaire officiel de la Ville, le plan d'action climatique et la stratégie Ville saine, ainsi que d'autres rapports et stratégies de soutien pour déterminer comment ils s'alignent sur les cibles et indicateurs des ODD.

Les municipalités au Canada font face à divers défis dans la localisation du Programme 2030. Premièrement, les municipalités ont une exposition limitée aux cadres axés sur les objectifs, tel que le Programme 2030. Il faut sensibiliser davantage les administrations municipales et les collectivités dans tout le Canada, où le gouvernement fédéral a un rôle de chef de file à jouer, à l'égard de ce programme. Deuxièmement, bien que le Programme 2030 puisse servir de cadre de travail aux municipalités, bon nombre d'entre elles disposent de ressources financières limitées pour faire des investissements et n'ont pas suffisamment de soutien financier pour réaliser pleinement le développement durable. Troisièmement, la coordination est nécessaire pour maximiser les synergies et réduire la duplication des efforts entre les différents ordres de gouvernement et les acteurs non étatiques. Les gouvernements municipaux devraient avoir une place à la table des discussions nationales sur le Programme 2030. a seat at the table for national conversations on the 2030 Agenda.

⁵ Aucun terme ne reflète adéquatement la diversité des villes et des régions locales du Canada. Par souci d'uniformité, les termes « municipalités » et « administrations municipales » sont employés partout.





Recommandations

La présente note d'information présente une gamme d'approches visant à la localisation du Programme 2030, telles que la détermination des priorités locales, l'harmonisation des plans locaux et l'accroissement de la capacité des gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones. Cette présente note donne également un aperçu de l'état actuel du système fédéral du Canada et identifie les contraintes et les possibilités qui s'offrent à tous les ordres de gouvernement pour la localisation des ODD. Plusieurs recommandations en ressortent.

En consultation avec les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, la Stratégie nationale pour le Programme 2030 du Canada devrait comprendre des plans visant à localiser le Programme 2030.

Au fur et à mesure que le Canada élabore sa stratégie nationale du Programme 2030, la localisation doit être prise en considération. On devrait élaborer un mécanisme permettant aux gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones de travailler en partenariat avec le gouvernement fédéral pour planifier la mise en œuvre locale. De nombreux plans locaux contribuent déjà aux ODD même si le langage associé n'est pas utilisé, ce qui doit être pris en compte dans l'élaboration de la stratégie. De plus, les efforts de localisation du Programme 2030 devraient s'appuyer sur une évaluation des besoins locaux en matière de développement des capacités et définir des approches globales et inclusives en matière de développement des capacités pour les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones.

S'assurer que les priorités provinciales, territoriales, municipales et celles des peuples autochtones sont reflétées dans la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.

La Stratégie nationale du Programme 2030 devrait refléter les priorités, les politiques et les plans locaux qui sont étayés par les contributions de tous les ordres de gouvernement, des acteurs

non étatiques et des personnes vivant au Canada. Cette stratégie devrait présenter une vision pansociétale qui respecte les rôles, les responsabilités et les capacités des différentes parties prenantes, notamment les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, pour contribuer au développement durable. Cette approche peut également faciliter l'alignement entre les approches locales et nationales de la mise en œuvre du Programme 2030.

Soutenir l'intégration du Programme 2030, dans les politiques, les plans et les programmes des gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, fondée sur des consultations inclusives sur les priorités locales et en référence aux priorités nationales.

Au Canada, tous les gouvernements ont le défi d'élaborer des politiques, des plans et des programmes qui s'alignent sur les priorités nationales tout en se concentrant sur les besoins et les priorités locales. Les contraintes liées à la capacité humaine et financière ont également une incidence sur la portée des politiques, des plans et des programmes. La création d'une stratégie nationale du Programme 2030 qui reflète les priorités locales devrait contribuer au processus de localisation en fournissant une vision collective du développement durable. À partir de là, les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux peuvent aligner leurs politiques, plans et programmes sur le Programme de 2030 grâce à un engagement multipartite inclusif qui permet d'identifier les priorités locales qui ne laissent personne de côté.

Soutenir les gouvernements autochtones qui veulent intégrer le Programme 2030 dans leurs politiques et leurs plans.

Le respect du droit des peuples autochtones à l'autodétermination signifie que les accords négociés à l'extérieur, comme le Programme 2030, ne peuvent être imposés. Il est nécessaire de mieux faire connaître le Programme 2030 et de travailler avec les collectivités autochtones pour déterminer comment la mise en œuvre du Programme par le Canada peut soutenir leurs priorités, le cas échéant.

Localisation du Programme 2030 exige un partenariat continu avec les communautés historiquement marginalisées, notamment les communautés autochtones, à tous les ordres de gouvernement.

Le partenariat avec les communautés historiquement marginalisées du Canada pour réaliser le Programme 2030 exige la coopération et la collaboration de tous les ordres de gouvernement. Ces partenariats permettent de s'attaquer aux problèmes locaux à l'échelle locale en établissant des priorités. La localisation et la poursuite des partenariats avec les communautés historiquement marginalisées, dont notamment les communautés autochtones, permettent de s'assurer que personne n'est laissé de côté. Bon nombre des problèmes auxquels les communautés historiquement marginalisées ont été confrontées relèvent des compétences provinciales, territoriales, municipales ou autochtones et nécessitent donc des partenariats pour réduire les problèmes et atteindre les ODD.

Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux devraient appuyer des approches inclusives et multipartites en matière de localisation.

Les acteurs non étatiques établissent des liens dans leurs collectivités locales au sein des provinces ou des territoires. Tous les ordres de gouvernement ont un rôle à jouer dans l'engagement multipartite. De plus, les différents ordres de gouvernement devraient avoir la possibilité de s'engager les uns avec les autres. Il faudrait s'efforcer à soutenir l'établissement de réseaux locaux au niveau national, y compris des connexions Web, et la création de connexions entre ces réseaux.

Fournir un soutien financier aux gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones ainsi qu'aux associations pertinentes afin d'assurer la localisation efficace du Programme 2030.

Avec un soutien financier accru, les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones du Canada seraient mieux placés pour contribuer à l'avancement national du Programme 2030. Il faut porter une attention particulière aux diverses contraintes budgétaires auxquelles sont confrontées les municipalités partout au pays et aux rôles que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux peuvent jouer pour y remédier. Le soutien financier accordé aux municipalités canadiennes et aux gouvernements autochtones pour faire avancer le Programme 2030 devrait être conforme à l'ambition de localiser le Programme.

Fournir un soutien au renforcement des capacités aux gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones ainsi qu'aux associations pertinentes afin d'assurer la localisation efficace du Programme 2030.

Les contraintes de capacité auxquelles font face les provinces et les territoires diffèrent de celles auxquelles font face les municipalités et les gouvernements autochtones. Étant donné que bon nombre des ODD relèvent de la compétence des provinces et des territoires, il pourrait être nécessaire de les aider à mieux faire connaître le Programme 2030 et à comprendre ses implications pour les gouvernements provinciaux et territoriaux. Au Canada, la taille et les capacités des municipalités varient considérablement. Le renforcement des capacités des administrations municipales devrait être éclairé par une évaluation de leurs besoins, en consultation avec elles, au moyen de programmes et de projets adaptés à leurs besoins spécifiques, notamment par l'utilisation de différentes méthodes de renforcement des capacités telles que des notes d'information, des boîtes à outils, des formations, des initiatives spécifiques et des mécanismes institutionnels. Les gouvernements autochtones désireux d'intégrer le Programme 2030 dans leurs efforts devraient également avoir la possibilité de développer leurs capacités.



S'associer pour soutenir le développement efficace des capacités des différents ordres de gouvernement.

Les approches inclusives et participatives du renforcement des capacités sont conformes aux éléments transformateurs du Programme 2030. Un éventail d'organisations soutient les efforts visant à renforcer les capacités de localisation du programme, y compris la Fédération canadienne des municipalités et les organisations de la société civile. Bon nombre de ces organismes ont des avantages comparatifs en ce qui a trait à la compréhension des défis locaux et à l'exécution d'activités de renforcement des capacités qui peuvent le mieux répondre aux besoins des gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones.

Soutenir les efforts de développement des capacités des gouvernements infranationaux à l'échelle mondiale, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'ODD 11 sur les villes et communautés durables et de l'ODD 17 sur les partenariats pour les objectifs.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à soutenir la localisation et les partenariats pour mettre en œuvre le Programme 2030. Il devrait veiller à ce que ses contributions au renforcement des capacités ciblent les gouvernements infranationaux des pays partenaires et les aspects de la localisation qui manquent de ressources, en s'appuyant sur les bonnes pratiques internationalement reconnues.

Veillez citer le présent document de la façon suivante : Wayne-Nixon, Laurel, Wragg-Morris, Tanya, Mishra, Anjali, et Markle, Dawson. *Localisation du Programme 2030 au Canada*, série de documents sur les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030, Vancouver et Ottawa : British Columbia Council for International Cooperation et Conseil canadien pour la coopération internationale, 2019.

Les auteurs tiennent à remercier Deborah Glaser (BCCIC), Gavin Charles et Shannon Kindornay (CCIC), et Elena Pierce (Fédération canadienne des municipalités) d'avoir examiné la présente note d'information. Les auteurs aimeraient également remercier Shannon Gavrilchuk, Sarah Sawaya, Valenda Koster, Daniel Lam, Michelle Paguia, Jessica Cho et Kevin Kwong pour leurs contributions. Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada ou la Fédération canadienne des municipalités.

